

Session
DM2
Octobre 2020

Vœu déposé par Pascal BOUREAU, Conseiller Départemental du Canton de Blagnac,
Jean-Michel FABRE, Conseiller Départemental du Canton de Toulouse 2
Julien KLOTZ, Conseiller Départemental du Canton de Toulouse 1
Roselyne ARTIGUES et Patrice RIVAL, Conseillers Départementaux du Canton de Bagnères-de-Luchon
Et l'ensemble des membres du Groupe Socialiste, Radical et Progressiste

Objet : Pour le développement concerté d'une filière bois entre tous les acteurs du territoire, respectueuse de l'environnement et permettant un développement économique local durable

Un projet d'implantation d'une scierie industrielle sur la commune de Lannemezan, porté par le groupe italien Florian, suscite de vives inquiétudes sur l'ensemble du piémont pyrénéen.

Ce projet de grande ampleur, évalué à 11 M€, mobiliserait 60% d'investissements publics en plus de travaux importants sur les réseaux, routes, pistes et câblages. Le groupe Florian demanderait un approvisionnement de 50000 m³ de grumes par an sur une durée de 10 ans, ce qui nécessiterait la coupe de 300000 m³ de bois par an (en plus des 120000 m³ récoltés aujourd'hui). Le périmètre d'intervention concernerait les forêts de l'ensemble du massif pyrénéen, de l'Ariège aux Pyrénées atlantiques, avec une noria de camions sur tout ce territoire.

Or, les professionnels du secteur s'interrogent sur la faisabilité du projet « Florian » qui menace en l'état l'équilibre de nos forêts, l'environnement mais aussi les acteurs de la filière implantés localement depuis plusieurs générations. La Fédération Nationale du Bois a par ailleurs estimé qu'un projet de transformation de 15 à 20 000 m³ de hêtres serait plus adapté à la ressource et aux équilibres de la filière déjà en place.

C'est pourquoi, le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'interroge sur la compatibilité de ce projet de scierie industrielle avec les objectifs des actions de son plan de transition écologique et notamment de son Acte II (2020-2024), à savoir :

- une gestion durable de la forêt pyrénéenne
- la problématique des coupes rases
- la conservation des aspects paysagers et sociaux de la forêt...

Au-delà des aspects environnementaux et sans s'opposer à toute évolution dans le développement de la filière bois, le Conseil départemental souhaite être informé très précisément sur ce projet, la manière dont les acteurs du territoire haut-garonnais concernés ont été associés à la concertation et prendre connaissance de l'étude de son impact environnemental, économique et social.

Il est proposé à l'unanimité de transmettre ce vœu à M. le Préfet de la Région Occitanie.